



INFORMATION ZONE ATEX MINE

Les produits ATEX actuellement commercialisés par ACEL GENESYS sont des produits destinés à un usage en **INDUSTRIE DE SURFACE**. Ils appartiennent au **Groupe d'appareils II**. Ce chiffre **II** se retrouve au début du marquage d'un produit.

Exemple :  **II** 2G Ex ib IIC T4

Mais il existe aussi des produits destinés à un usage en **INDUSTRIE MINIERE**. Ces produits appartiennent au **Groupe d'appareils I**. De la même manière, ce chiffre **I** se retrouvera au début du marquage du produit.

Les produits pour usage en **INDUSTRIE DE SURFACE** sont ensuite divisés en **CATEGORIES 1, 2 ou 3** correspondant aux zones d'exploitation respectives **0 ou 20, 1 ou 21, 2 ou 22**. On retrouve les chiffres **1, 2 ou 3** dans le marquage. De plus l'**ATMOSPHERE** dans laquelle les produits sont utilisables est également mentionnée dans le marquage par les lettres **G** ou **D** signifiant respectivement **GAZ** ou **POUSSIÈRE**.

De la même manière, les produits destinés à un usage en **INDUSTRIE MINIERE** sont également divisés en **CATEGORIES** qui sont **M1** ou **M2**. Il n'existe pas de différenciation concernant l'**ATMOSPHERE** d'utilisation possible. L'inscription **M1** (par ex.) remplacera l'inscription **2G** (par ex.) dans le marquage du produit.

DEFINITIONS

Groupe d'appareils I :

Appareils destinés aux travaux souterrains des mines et aux parties de leurs installations de surface mises en danger par **le grisou et/ou des poussières combustibles**.

Catégorie M1 :

Appareils conçus pour assurer un **très haut niveau** de protection.

Les appareils doivent assurer un niveau de protection caractérisé par au moins deux moyens de protection de telle manière que :

Soit, en cas de défaillance d'un des moyens, au moins un second moyen indépendant assure le niveau de protection requis.

Soit, dans le cas de l'apparition de deux défauts indépendants l'un de l'autre, le niveau de protection requis soit assuré.

Catégorie M2 :

Appareils conçus pour assurer un **haut niveau** de protection.

Les moyens de protection assurent le niveau de protection requis, même dans le cas de dérangement fréquent ou des défauts de fonctionnement des appareils dont il faut habituellement tenir compte. Les moyens mis en œuvre doivent protéger même en cas de survenance d'un défaut prévisible.

Photos non contractuelles

Les spécifications sont données à titre indicatif ; elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Toutes les marques citées sont déposées par leurs propriétaires respectifs.

ACEL GENESYS SA.S. – Z.A. – 1, route de Galluis – 78940 La Queue Lez Yvelines

Tél : 01.34.86.45.56 – Fax : 01.34.86.42.83 – <http://www.acedgenesys.fr>